

**Dispositions graphiques du  
cahier de prescriptions**

1/500<sup>e</sup> (format A1) - 26/09/2023



**Légende CPAUPE**

- Lot cessible
- Marge de recul de la construction principale (3 m minimum le long de certaines limites parcellaires)
- Bande d'implantation de la façade "avant" de la construction principale (entre 3 m et 8 m)
- Haie champêtre imposée
- Entrée charretière privative non close avec indication de la profondeur minimum imposée (position également imposée côté noues et parkings)
- Toiture 2 pans imposée pour le volume principal
- Toiture 2 pans imposée pour le volume principal, avec croupe sur l'angle de la rue
- Toiture plate imposée pour le volume principal
- Plain-pied imposé
- Servitude canalisation publique d'eaux pluviales

